



DEMANDE D'AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

(ex : benne, échafaudage, bulle de vente, terrasse ...)

Mise à jour septembre 2022

Ce formulaire est à utiliser pour toute demande d'autorisation d'occupation du domaine public tant communal, départemental, que national ou sur le domaine privé communal affecté à l'usage du public.

Il doit être complété et signé pour que l'arrêté soit délivré.

Utilisation du formulaire :

Le présent formulaire est à remplir en 1 exemplaire et à retourner daté et signé, avec les pièces demandées par courrier à l'attention de Madame le Maire : 1, Square de l'Hôtel de Ville, BP 106, 78211 Saint-Cyr-l'École Cedex.

Ou remis en mains propres directement aux Services Techniques à l'adresse suivante : 10, rue de l'industrie à Saint-Cyr-l'École, tel : 01.30.58.81.07

L'arrêté ne dispense pas le demandeur de se conformer à toutes autres dispositions ou obligations réglementaires non prévues par celui-ci.

Délais :

La présente demande devra parvenir en mairie **au minimum 3 semaines** avant le début de l'occupation souhaitée.

Ce délai est porté à **4 semaines** pour une voie dite à grande circulation, afin de consulter les services de la Direction de l'Équipement et les services de Police, et à **1 mois** en cas d'aménagement spécifique.

En cas de demande incomplète ou non conforme, le délai ne commencera qu'à réception du dossier complet, sans que le demandeur ne puisse prétendre de ce fait à une quelconque indemnité.

Occupation :

L'occupation ne pourra commencer qu'en possession de l'arrêté d'occupation correspondant. Elle est accordée à titre précaire et révocable.

L'occupation ne doit créer aucune gêne à la libre circulation des piétons et peut être suspendue temporairement, sans indemnité, en cas de nécessité publique.

Redevance :

La gêne apportée à la circulation, tant des véhicules que des piétons, est justifiable d'une redevance d'occupation du domaine public, conformément à la délibération n° 2022/07/2 du conseil municipal du 6 juillet 2022 relative à l'actualisation des droits d'occupation du domaine public communal, avec effet au 1^{er} septembre 2022.

Règlement de la redevance :

Le règlement sera à joindre obligatoirement à la demande d'occupation du domaine public. Les chèques sont à libellés à l'ordre de la régie recette du service technique.

- . soit par courrier adressé à la Mairie de Saint-Cyr-l'École (1, square de l'Hôtel de Ville, 78210 Saint-Cyr-l'École),
- . soit remis directement aux Services Techniques (10, rue de l'industrie, 78210 Saint-Cyr-l'École, tél : 01.30.58.81.07).

Tout dossier incomplet et/ou ne respectant pas le délai de traitement ne sera pas pris en compte.

Forme de l'occupation :

- L'autorisation délivrée implique :
 - la bonne signalisation des matériels et matériaux déposés sur le domaine public,
 - le maintien en bon état du site et le maintien de l'écoulement des eaux pluviales de surface.
- En cas de non-respect de ces règles, la Ville pourra être amenée à intervenir ou faire intervenir des entreprises pour :
 - défaut de nettoyage de palissade,
 - défaut de nettoyage du sol,
 - défaut de retrait d'un matériel à l'issue de la période souhaitée, sans demander de prorogation,
 - problème de sécurité.

Les tarifs appliqués alors seront basés sur des devis majorés de 20%, conformément au règlement de voirie en vigueur.

Demandeur (attention: la redevance d'occupation sera réglée par le demandeur) :

Nom (ou raison sociale) :

.....

Prénom :

Adresse :

.....

Mail : Téléphone :

Nom du responsable :

Occupant :

Nom (ou raison sociale) :

.....

Prénom :

Adresse :

.....

Mail : Téléphone :

Nom du responsable :

Votre demande est-elle liée à une autorisation d'urbanisme

oui non Si oui, numéro dossier :

Occupation souhaitée :

Nom de la voie :

Numéro de la voie :

Type d'occupation :

- sur trottoir
- sur stationnement marqué au sol

Proposition de date :

- de début d'occupation :
- de fin d'occupation :

Nature du motif d'occupation :

Emprises souhaitées :

Longueur : Largeur :

Matériels prévus sur l'emprise occupée :

.....

.....

Le demandeur déclare avoir pris connaissance de l'ensemble du présent formulaire et en accepter toutes les modalités.

Le demandeur : Signature obligatoire :

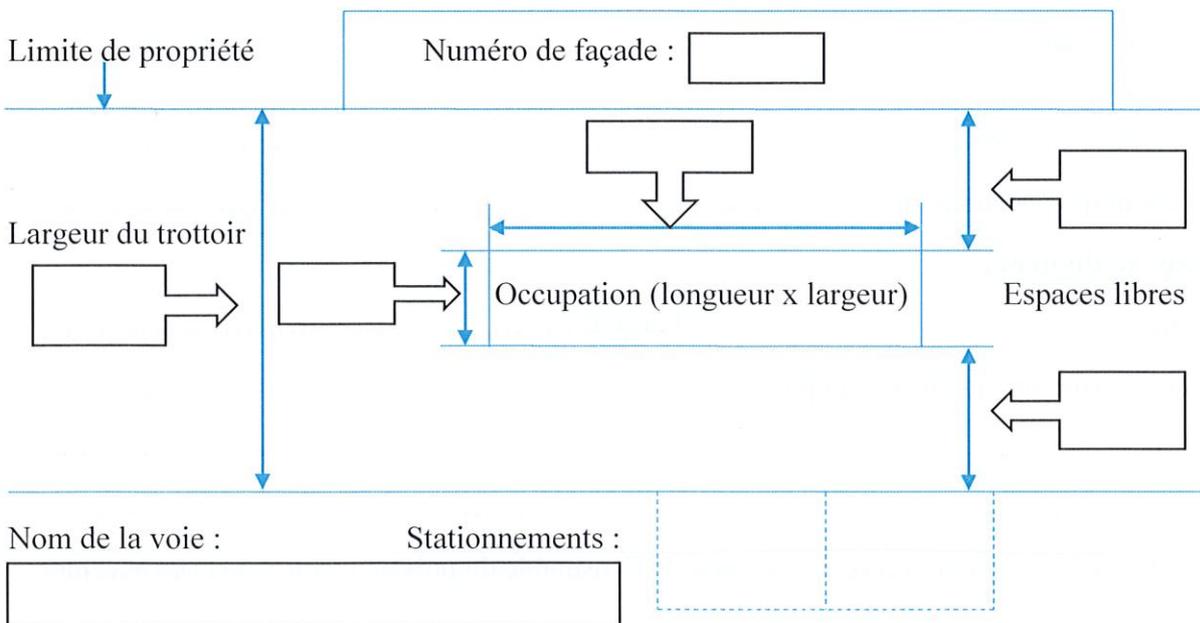
Date:

Plan des emprises souhaitées :

Le plan demandé doit comporter obligatoirement les éléments cotés suivants :

- limites de propriétés,
- largeurs des trottoirs et/ou espaces piétons,
- emprises cotées de l'occupation,
- les largeurs restantes pour les utilisateurs du domaine public,
- si occupés, les emplacements de stationnement marqués au sol.

Suivant le schéma de principe ci-après :



Plan des emprises (échelle :):

